

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: DEBOUCHEUR DE CANALISATIONS  
Code du produit: 12101-2

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies  
Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.  
Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

Déboucheur acide pour canalisations obstruées

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 016-020-00-8 CAS 7664-93-9 CE 231-639-5 ACIDE SULFURIQUE ... | Concentration >=50.00% et <100.00%. Symbole: C  
R: 35

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Risque d'effets corrosifs graves.

Autres données :

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Retirer le sujet de la zone exposée pour l'amener à l'air libre, le tenir au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

Traitement spécifique et immédiat :

Information pour le médecin :

---

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

non concerné

### Moyen d'extinction approprié :

Bien que la préparation ne soit pas classée inflammable, il convient de signaler que lors de son application sur des métaux réducteurs tels que le zinc ou aluminium, il se produit normalement un dégagement d'hydrogène gazeux, qui peut être explosible (même en quantité faible). Prendre les précautions nécessaires relatives à ce dégagement gazeux, en éloignant les sources possibles d'ignition de la zone du traitement.

### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Récupération des produits acides dans emballages étanches en polyéthylène ou polypropylène.

Les intervenants seront équipés de combinaisons anti-acides et d'appareils de protection respiratoire autonomes.

### Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se protéger avec gants caoutchouc nitrile, masque, tablier, lunettes, bottes.

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Si le déversement est important, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Attention le mélange de ce produit avec de l'eau provoque une réaction fortement exothermique.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### Manipulation :

Utilisation de gants, tabliers, lunettes, matériels de protection appropriés

### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Équipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Éviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

### Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

### Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé

Extrait conditions de vente : Assurance Qualité ISO 9001 : Les conditions de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés y compris en aérosols, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (DLUOC) est de un an.

### Utilisation(s) particulière(s) :

Nom : **CANAFLASH PLUS****8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
7664-93-9	-	1	-	3	-	-

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE, 98/24/CE:

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
7664-93-9	0.2 mg/m3	1	-	-	Th

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**Protection de la peau :**

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :****9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :	Acide fort.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :	0.00 .
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	> 1
Hydrosolubilité :	Diluable.

**Autres données :**

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

**10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****En cas d'exposition par inhalation :**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu' une application sur la peau saine et intacte d' un animal provoque des destructions tissulaires en moins de 3 minutes.

**12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Mobilité :****Persistance et dégradabilité :****Potentiel de bioaccumulation :****Écotoxicité :**

Effet néfaste sur les poissons, le plancton et les organismes sédentaires, suite à une variation du pH.

Données bibliographiques ACIDE SULFURIQUE : poisson - CL 50 ( 24 h ) = 82 mg/l, daphnie - CE 50 ( 24 h ) = 29 mg/l.

**Effets nocifs divers :**

Nom : **CANAFLASH PLUS****13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN3264=LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, NSA

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	8	C1	II	8	80	LQ22	-

**COROSIF**

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.
	8	-	II	1 L	F-A,S-B	-

IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	8	-	II	808	1 L	813	30 L	-
	8	-	II	Y808	0.5 L	-	-	-

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation :**

Corrosif

**Contient du :**

231-639-5 ACIDE SULFURIQUE

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

- R 35 Provoque de graves brûlures.
- S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S 25 Éviter le contact avec les yeux.
- S 30 Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
- S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail: Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

- Dérivés halogénés, nitrés et aminés des hydrocarbures et de leurs dérivés.

Nomenclature des installations classées (France):

N°	Désignation de la rubrique	Régime Rayon
ICPE		

1185 Chlorofluorocarbures, halons et autres carbures et hydrocarbures halogénés

1. Conditionnement de fluides et mise en oeuvre telle que fabrication de mousses, etc. à l'exclusion du nettoyage à sec de produits textiles visé par la rubrique 2345 et du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564

La quantité de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| a) supérieure à 800 l                                  | A | 1 |
| b) supérieure à 80 l, mais inférieure ou égale à 800 l | D |   |

Nom : **CANAFLASH PLUS**

2. Composants et appareils clos en exploitation, dépôts de produits neufs ou régénérés, à l'exception des appareils de compression et de réfrigération visés par la rubrique 2920

La quantité de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant :

- |  |   |   |
|--|---|---|
| a) supérieure à 800 l de capacité unitaire sauf installations d'extinction | D | 1 |
| b) supérieure à 200 kg dans les installations d'extinction                 | D |   |

3. Régénération des fluides et recyclage des halons, sur site de traitement

A

2630 Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)

La capacité de production étant :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| a) supérieure ou égale à 5 t/j                          | A | 2 |
| b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j | D |   |

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 35 Provoque de graves brûlures.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ADHÉRENT COURROIES

Code du produit:

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies

Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.

Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

AEROSOL PROFESSIONNEL

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Liquide facilement inflammable.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classement de la Préparation :

Irritant Facilement inflammable

R 36 Irritant pour les yeux.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données :

Boitier aérosol sous pression.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 606-002-00-3 CAS 78-93-3 CE 201-159-0 BUTANONE | Concentration >=10.00% et <25.00%. Symbole: Xi F R: Xi;-R36 F;R11 -R66-R67

INDEX 607-022-00-5 CAS 141-78-6 CE 205-500-4 ACETATE D'ETHYLE | Concentration >=10.00% et <25.00%. Symbole: Xi F R: Xi;-R36 F;R11 -R66-R67

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

INDEX 649-327-00-6 CAS 64742-48-9 CE 265-150-3 SOLVANTS HYDROCARBONÉS | Concentration >=25.00% et <50.00%. Symbole: Xn R: Xn;R65

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Référence : **ADHESIBEL T**

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'exposition par inhalation :**

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

---

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

**Moyen d'extinction approprié :**

Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles :**

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**Prévention des incendies :**

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Référence : **ADHESIBELT**

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Eviter l'inhalation des vapeurs.  
Eviter le contact du produit avec les yeux.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.  
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
141-78-6	400	1400	-	-	-	84
78-93-3	200	600	300	900	*	84

**Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:**

CE	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
78-93-3	600	200	900	300	-

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
141-78-6	400 ml/m3	1500 mg/m3	2(I)	DFG, Y	
78-93-3	200 ml/m3	600 mg/m3	1(I)	DFG, H, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
141-78-6	400 ppm	-	-	-	-
78-93-3	200 ppm	300 ppm	-	-	-

**Protection respiratoire :**

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.  
En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.  
Porter des lunettes à coques.  
Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Référence : **ADHESIBEL T**

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.  
Aérosol.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.  
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.  
Point/intervalle d'ébullition : non précisé  
Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair <= 21°C  
Pression de vapeur : non concerné.  
Densité : < 1  
Hydrosolubilité : Insoluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé  
Température d'auto-inflammation : non précisé.  
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Conditions à éviter :

chaleur, flammes, étincelles.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

En cas d'exposition par inhalation :

Des inhalations massives et intentionnelles peuvent provoquer somnolence et vertiges.

En cas d'ingestion :

Dérangements digestifs.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Localement la répétition d'un contact cutané fréquent ou prolongé peut entraîner une irritation suivant fragilité de l'épiderme.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Référence : **ADHESIBELT**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

#### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:

UN1950=AÉROSOLS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190 327 625	E0	2D	
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	2.1	SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 959	E0			
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2.1	-	-	Forbidden	Forbidden	203	150 kg	A1 A145 A153	E0	E0
	2.1	-	-	-	-	-	-	-	E0	

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

#### Classement de la Préparation :

Irritant Extrêmement inflammable

#### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

- R 36 Irritant pour les yeux.  
R 12 Extrêmement inflammable.  
R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
S 23 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.  
S 23 Ne pas respirer les vapeurs.  
50°C. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
S 24 Éviter le contact avec la peau.  
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Dispositions particulières :

Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

- Benzène et homologues.

---

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Référence : ***ADHESIBELT***

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

- |      |  |
|------|--|
| R 11 | Facilement inflammable.  |
| R 36 | Irritant pour les yeux.  |
| R 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.       |
| R 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.           |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: INSECTICIDE EMULSIONNABLE

Code du produit: 24102

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies

Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.

Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données :

Cette préparation est à usage biocide.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

CAS 113-48-4 CE 204-029-1 N-OCTYL BICYCLOHEPTENE DICARBOXIMIDE | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ . Symbole: Xn  
N R: Xn; -R20 N; R51/53

INDEX 607-421-00-4 CAS 52315-07-8 CE 257-842-9 CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/-40/60 | Concentration  $\geq 0.00\%$  et  $< 2.50\%$ .  
Symbole: Xn N R: Xn; -R20/22 Xi; R37 N; -R50/53

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX 603-002-00-5 CAS 64-17-5 CE 200-578-6 ALCOOL ETHYLIQUE | Concentration  $\geq 2.50\%$  et  $< 10.00\%$ . Symbole: F R:  
F; R11

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

Référence : **LAQUINSECT**

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### Manipulation :

Manipuler avec des gants, des lunettes et un tablier étanche.

### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### Equipements et procédures recommandés :

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

### Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

### Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
64-17-5	500 ml/m3	960 mg/m3	2(II)	DFG. Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
64-17-5	1000 ppm	-	-	-	-

### Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Des crèmes barrières sont recommandées lors des travaux avant manipulation.

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Acide faible.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : 4.00 .

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Référence : **LAQUINSECT**

Intervalle de Point Eclair :	Point d'éclair > 60°C.
Point d'éclair :	Incombustible.
Pression de vapeur :	105.00 °C.
Densité :	non concerné.
Hydrosolubilité :	> 1
	Diluable.

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

**Matières à éviter :**

oxydants forts.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Localement la répétition d'un contact cutané fréquent ou prolongé peut entraîner une irritation suivant fragilité de l'épiderme.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**Écotoxicité :**

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Cette préparation est à usage biocide.

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 52/53                      Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Référence : **LAQUINSECT**

---

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

- R 11 Facilement inflammable.
- R 20 Nocif par inhalation.
- R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CE	%	TP
PIPERONYL BUTOXYDE	200-076-7	4.70 g/kg	18
CYPERMETHRINE CIS/TRANS +/-40/60	257-842-9	4.00 g/kg	18

Nom : **LUBRIBIO**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: DEGRIPPANT SUR BASE SOLVANT ORIGINE VEGETALE  
Code du produit:

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies  
Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.  
Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).  
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

08028 48 6 CAS 8028-48-6 CE 232-443-8 EXTRAITS D'ESSENCE D'ÉCORCE D'ORANGE | Concentration >=25.00% et <50.00%. Symbole:  
Xn R: 10-65

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Inflammable.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.  
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin  
En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

Moyen d'extinction approprié :

Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.  
En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.  
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Nom : **LUBRIBIO**

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.  
Eviter d'inhaler les vapeurs.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.  
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.  
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.  
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**Prévention des incendies :**

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.  
Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.  
Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.  
Eviter l'inhalation des vapeurs.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.  
Ne pas percer ou brûler même après usage.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.  
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

**Protection respiratoire :**

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée):  
- A1, A2 ou A3 (marron)

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.  
En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.  
Type de gants conseillé :  
- PVA (alcool polyvinylique)

**Protection des yeux et du visage :**

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation : non concerné.  
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.

Nom : **LUBRIBIO**

Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair:	23°C. < Point d'éclair <= 55°C.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	< 1
Hydrosolubilité :	Insoluble.

Autres données :

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN1950=AÉROSOLS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190-625	
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.		
	2	SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277		
	Polluant Marin P							
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	-
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	-

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Classement de la Préparation :

Inflammable

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 10 Inflammable.

S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Polluant Marin P.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Nom : **LUBRIBIO**

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:**

Tableau N° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales) dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques acétonitrile alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers diméthylformamide, diméthylsulfoxyde.

---

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 10            Inflammable.

R 65            Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Référence : **MASTIFIX**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : MASTIFIX  
 Usage normal : Colle polyuréthane  
 Nom et adresse de la société : ACM Technologies  
 52 rue d'Emerainville  
 77183 Croissy-Beaubourg  
 Tél. 01 60 24 67 22 - Fax : 01 60 09 53 10  
 e-mail : acm.technologies@wanadoo.fr

### 2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	Numéro CAS %	Poids	Symboles	Phrases R
N Méthyl pyrrolidone	872-50-4	2.5-10 %	Xi	36/38
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	9016-87-9	10-25 %	Xn	20-36/37/38 -42/43
Dibutyl dilaurate d'étain	77-58-7	<0.25%	Xn ;N	22-36/38-48/22-50/53
Silice alvéolaire	14808-60-7	25-50 %	Xn	48/20

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Danger pour la santé : Xn ; Irritant pour les yeux , les voies respiratoires et la peau .  
 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau  
 Danger pour l'environnement : PA

### 4. PREMIERS SECOURS

Cas général : En cas de doute , ou si des symptômes persistent , faire appel à un médecin . NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente  
 Yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin .  
 Ingestion : En cas d'ingestion accidentelle , faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS faire vomir .  
 Inhalation : Transporter à l'air libre , garder le patient au chaud et au repos . Si la respiration est irrégulière ou arrêtée , pratiquer la respiration artificielle . Ne rien faire absorber par la bouche . Si la personne est inconsciente , placer en position de récupération et faire appel à un médecin .  
 Peau : Enlever les vêtements contaminés . Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu . NE PAS utiliser des solvants ou des diluants .

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : Eau pulvérisée - CO2 - poudre et mousse.  
 Ne pas utiliser : Jet d'eau  
 Particularités : Porter un appareil respiratoire approprié . Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures pour l'environnement : Éviter que le produit ou résidu ne se répandent dans les égouts ou cours d'eau. En cas de contamination des égouts ou cours d'eau , alerter les autorités compétentes  
 Procédure de remise en état : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants et non combustibles (sable, vermiculite) et les déposer dans un conteneur approprié. Un décontaminant possible peut être : Eau/ Éthanol ou IPA / Ammoniaque(45/50/5 en volume)  
 Protection individuelle : Porter un équipement approprié tel que décrit au § 8.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Les personnes qui ont des antécédents d'asthme , allergies , des difficultés respiratoires chroniques ou périodiques ne doivent en aucun cas mettre en oeuvre ces préparations .. Éviter d'inhaler les vapeurs et éviter le contact avec la peau, les yeux. Observer les réglementations de la protection du travail. Des précautions contre les poussières alvéolaires doivent être prises en cas de ponçage de la préparation polymérisée (silice alvéolaire).  
 Stockage : Stocker dans des locaux bien ventilés , en emballages bien fermés, au sec, entre +5 et +25°C et à l'abri d'un contact direct avec les rayons du soleil, ou de toute source de chaleur. Tenir éloigner d'agents oxydants ainsi que de matières acides ou alcalines , alcool et eau . Ne pas fumer . Interdire l'accès aux personnes non autorisées . Les emballages entamés (fûts) doivent être soigneusement refermés .

Référence : **MASTIFIX****8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

Limite d'exposition

Noms	VME (8h/j)		VLE (15min)	
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3
Silice alvéolaire		0.1 0.1		
N Méthyl pyrrolidone 80 320		80		320
Diisocyanate de diphenylméthane	0.01	0.1	0.02	0.2

Protection des voies respiratoires : Ne pas respirer les vapeurs. Veillez à une bonne ventilation si possible par aspiration.  
 Protection des yeux et de la peau : Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser des protections oculaires , des gants néoprène ou caoutchouc nitrile et un vêtement de protection fermé  
 Hygiène de travail : Durant l'utilisation, ne pas boire, manger ou fumer. Se laver les mains avant la pause ou après le travail. Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales.

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique : Pâteux	Point Éclair : >61 °C
Coloris : Beige	Solubilité dans l'eau : Non , réaction
Odeur : Faible	Solubilité dans des solvants organiques : Partiellement
Densité : 1.46 environ g/ml	Teneur en COV : 5 à 6 % poids

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

La préparation est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées dans §7 .  
 Produits de décomposition dangereux : au cours de la polymérisation : CO2 (possibilité de surpression de fûts)  
 En cas d'incendie : isocyanates , oxydes de carbone , fumées , oxyde d'azote , cyanure d'hydrogène.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Information produit Fondées sur les propriétés des isocyanates, cette préparation peut causer des irritations et /ou sensibilisations du système respiratoire conduisant à l'asthme , des difficultés respiratoires et de l'angine de poitrine. Les personnes sensibilisées peuvent montrer des symptômes asthmatiformes lorsqu'elles sont exposées à des atmosphères avec des concentrations en isocyanate bien en dessous des VLE . Des expositions répétées peuvent conduire à des difficultés respiratoires permanentes . Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever provoquer des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme .Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

	4.4' Diisocyanate de diphenylméthane
Acuité orale DL50 rat (mg/kg)	>15000
Acuité dermique lapin DL50 (mg/kg)	
Acuité respiratoire CL50 rat(mg/l/4h) :	0,49

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations dangereuses (1999/45/CE) et n'a pas été classée dangereuse pour l'environnement . Ne pas répandre le produit dans la nature.

**13. TRAITEMENT DES DECHETS**

Se conformer aux réglementations nationales, provinciales, régionales et locales. Code d'identification des déchets : 080409

**14. INFORMATIONS TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route , du RID pour le rail , de l'IMDG pour la mer et l'ICAO/IATA pour le transport par air . Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

**15. INFORMATIONS LEGALES OBLIGATOIRES**

Conformément aux directives 67/548/CE et 99/45/CE :  
 Symbole de danger : Xn Nocif  
 Contient : Diisocyanate de diphenylméthane isomères et homologues .  
 Phrase R : R36/37/38 : Irritant pour les yeux , les voies respiratoires et la peau  
 R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau  
 Phrase S S2 : Conserver hors de la portée des enfants.  
 S23 : Ne pas respirer les vapeurs  
 S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés  
 S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
 S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Référence : ***MASTIFIX***

S63 : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos  
Contient des isocyanates. Ces informations sont mentionnées dans la présente FDS

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Tableau des maladies professionnelles : n°62 ; 84

Intitulé des phrases R du §2 20 : Nocif par inhalation

22 : Nocif en cas d'ingestion.

36/37/38 : Irritant pour les yeux , les voies respiratoires et la peau

42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau

48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

48/22 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements que la FDS contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives du produit concerné , à la date indiquée . Ils sont données de bonne foi . L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu . Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité . L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation de produits dangereux . Cette énumération ne doit pas être exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est responsable .

I = Inconnu PA = Pas d'Application SF = Secret de Fabrication

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ADDITIF CATALYSEUR DE COMBUSTION

Code du produit:

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies

Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.

Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation présente un danger d'aspiration à cause de sa viscosité faible.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classement de la Préparation :

Nocif

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

CAS 64742-48-9 CE 265-150-3 SOLVANTS HYDROCARBONÉS D'ORIGINE PÉTROLIÈRE | Concentration  $\geq$ 50.00% et  $<$ 100.00%. Symbole: Xn R: Xn;R65 -R66

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

CAS 61791-28-4 ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS | Concentration  $\geq$ 0.00% et  $<$ 2.50%. Symbole: Xi N R: Xi;-R41 N;R50

CAS 500-195-78 ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS | Concentration  $\geq$ 0.00% et  $<$ 2.50%. Symbole: Xi N R: Xi;R41 N;-R50

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons ( au cours de vomissements par exemple ), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Référence : **NETFUEL**

En cas d'ingestion :

- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
- En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

---

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

Moyen d'extinction approprié :

- Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.
- En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

- En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.
- Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
- Ne pas respirer les fumées.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

- Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

- Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Ne jamais aspirer ce produit.

Prévention des incendies :

- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Équipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
- Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Référence : **NETFUEL**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

Paramètre de contrôle d' exposition : VME = 350 ppm.

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	55°C < Point d'éclair <= 60°C
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	< 1
Hydrosolubilité :	Insoluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Conditions à éviter :

chaleur, flammes, étincelles.

Tout appareil susceptible de produire un flamme ou de porter à haute température une surface métallique ( brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Produits de décomposition dangereux :

Exposée à des températures élevées ou en cas d' incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tel que le monoxyde de carbone, fumées, oxyde d' azote.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Référence : **NETFUEL**

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### Mobilité :

Flotte sur l' eau. Le produit restant à la surface du sol s' évapore partiellement mais une proportion significative subsiste après un jour.

Eviter tout déversement non contrôlé, d' importantes quantités de produit peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(solvants hydrocarbonés d'origine pétrolière)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel	
	3	F1	III	3	30	LQ7	274 601 640E		E1	3	D/E
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ				
	3	-	III	5 L	F-E,S-E	223 274 955E1					
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ		
	3	-	III	309	60 L	310	220 L	A3	--		
	3	-	III	Y309	10 L	-	-	A3	--		

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

### Classement de la Préparation :

Nocif

### Contient du :

265-150-3 SOLVANTS HYDROCARBONÉS D'ORIGINE PÉTROLIÈRE

### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- S 23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S 24 Éviter le contact avec la peau.
- S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Référence : **NETFUEL**

---

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

- |      |  |
|------|--|
| R 41 | Risque de lésions oculaires graves.                                      |
| R 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                             |
| R 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.       |
| R 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

—

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: LUBRIFIANT POUR INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE  
Code du produit: 13132

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies  
Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.  
Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver soigneusement paupières écartées à l' eau claire.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Se laver soigneusement avec de l' eau et du savon.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Poudre polyvalente chimique, CO2, sable, terre, mousse, eau + additif.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser l' eau en jet pour l' extinction.

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Ne pas respirer les fumées (fumées noires pouvant être générées par la combustion des emballages plastiques ), empêcher les effluents de lutte contre l' incendie de pénétrer dans les cours d'eau.

### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Référence : ***PNEUMALUB***

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

**Protection de la peau :**

Des crèmes barrières sont recommandées lors des travaux avant manipulation.

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations générales :**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation : non concerné.

La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité : < 1

Hydrosolubilité : Insoluble.

**Autres informations:**

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

**En cas d'ingestion :**

L'ingestion répétée d'huiles minérales ( laxatifs ) peut être responsable de dépôts huileux dans l'intestin grêle, et, du fait de fausses routes, de paraffinomes pulmonaires.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Persistance et dégradabilité :**

Difficilement biodégradable.

Référence : ***PNEUMALUB***

---

### 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

---

### 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

---

### 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: DEGRAISSANT AQUEUX SURPUISSANT  
Code du produit: 23111

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies  
Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.

Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

Utilisation de la substance/préparation :

### 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers :

	Agents de surface non ioniques	Xi, R41	2,5 – 10%
CAS 1310-58-3	Hydroxyde de potassium	C, Xn, R22-35	2,5 – 10%
EINECS 215-181-3			
CAS 34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy) propanol		2,5 – 10%
EINECS 252-104-2			
Composants selon le règlement relatif aux détergents CE648/2004			
	Agents de surface non ioniques		< 5%

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est corrosif

Cette préparation est à étiqueter conformément au procédé de calcul de la Directive générale de classification pour les préparations de la CE, dans la dernière version valable.

R35 provoque de graves brûlures

Autres données : La classification correspond aux listes UE actuelles mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 4 - PREMIERS SECOURS

En cas d'exposition par inhalation : En cas d'inhalation coucher et transporter le patient en position latérale stable.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Enlever et éloigner les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de ruissellement ni dans les nappes souterraines.

Méthodes de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant. Utiliser un neutralisant. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation** : Manipuler dans des zones bien ventilées.

**Prévention des incendies** : Aucune mesure particulière n'est requise.

**Equipements et procédures recommandés** : Aucune exigence particulière n'est requise

**Equipements et procédures interdits** :

**Stockage commun**: Non nécessaire. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Mesures d'ordre technique** : Sans autre indication, voir point 7.

**Composants présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail**

1310-58-3 Hydroxyde de potassium

VME Valeur momentanée 2mg/m3

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy) propanol

VME Valeur momentanée 308 mg/m3, 50ppm, risque de pénétration percutanée

**Protection respiratoire** : Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Protection des mains** : En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III ;Gants en néoprène

**Protection des yeux et du visage** : Utiliser des protections oculaires hermétiques.

**Mesures générales de protection et d'hygiène** : Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et la peau

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations générales** :

Etat Physique :	Liquide jaunâtre d'odeur caractéristique.
Point de fusion :	non déterminé.
pH :	14 à 20°C.
Point d'ébullition :	100°C
Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	1.06
Auto-inflammation :	270°C.
Point de fusion :	non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Ne s'enflamme pas spontanément.
Solubilité dans l'eau :	entièrement miscible.
Teneur en solvants :	5,0% de solvants organiques
Teneur en substances solides	9,6%

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme

**Réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue

**Produits de décomposition dangereux** : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité aigue** :

Valeurs LD/LC 50 déterminantes pour la classification : 1310-58-3 hydroxyde de potassium

ORAL LD 50- OECD 40 : 365mg/kg (rat).

**En cas de projections ou de contact avec la peau** : Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses

**En cas de projections ou de contact avec les yeux** : Effet fortement corrosif.

**Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.

**Indications toxicologiques complémentaires** :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la Directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ne contient pas de composés AOX

### Indications générales :

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournis à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans les canalisations ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une telle valeur élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement : après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canakisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets:** Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:** Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produit de nettoyage

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO-TI et IATA – DGR pour le transport par air ;

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive 2001/60/CE, adaptation de la directive 1999/45/CE et de la directive 88/379/CE. A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE, à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

**C : Corrosif**

**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :** Hydroxyde de potassium

**Phrases R:** 35 provoque de graves brûlures

**Phrases S:** 23 Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement à l'eau claire et consulter un médecin

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette si possible)

60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau I (classification propre) (classe de pollution des eaux I) Peu polluant

---

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R importantes:

Pour les phrases de préparation, voir au §15

Les phrases suivantes correspondent aux composants purs contribuant aux dangers s'il y en a (voir liste au §2) quelque soient leur concentrations dans le produit et en aucun cas elles ne correspondent aux phrases de la préparation.

22 Nocif en cas d'ingestion.

35 Provoque de graves brûlures.

41 Risque de lésions oculaires graves.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

---

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT 4 SAISONS

Code du produit:

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies

Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.

Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

---

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.  
Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par ingestion.

Classement de la Préparation :

Nocif

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

---

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX 603-027-00-1 CAS 107-21-1 CE 203-473-3 ETHYLENE-GLYCOL | Concentration >=25.00% et <50.00%.

Symbole: Xn R: Xn;R22

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

---

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Laver soigneusement paupières écartées à l'eau claire.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Référence : **RADIACOOOL**

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

---

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non concerné.

---

**6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Utiliser des gants ménage pour la manipulation + protection oculaire.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

---

**8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
107-21-1	20	52	40	104	*	84 -

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
107-21-1	52	20	104	40	Peau

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
107-21-1	10 ml/m3	26 mg/m3	2(l)	DFG, H, Y	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
107-21-1	-	-	100	-	-

Protection des mains :

Il est recommandé, lorsque les utilisations sont continues de longue durée, d'utiliser des gants ménage pour les manipulations.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Neutre.  
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.  
Point/intervalle d'ébullition : non précisé  
Intervalle de Point Eclair : non concerné.  
Pression de vapeur : non concerné.  
Densité : > 1  
Hydrosolubilité : Diluable.

### Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé  
Température d'auto-inflammation : non précisé.  
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

### En cas d'ingestion :

Nocif par ingestion.

### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Localement la répétition d' un contact cutané peut entraîner une irritation.

### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Peut provoquer en cas de contacts prolongés des irritations locales.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Référence : ***RADIACOOOL***

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation :**

Nocif

**Contient du :**

203-473-3 ETHYLENE-GLYCOL

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

S 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Dispositions particulières :**

Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

- Phosphores et composés, notamment les esters phosphoriques, pyrophosphoriques, triphosphoriques, ainsi que les autres composés organiques du phosphore.

---

**16 - AUTRES DONNÉES**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Produit: **Rephalt 0/2, 0/4, 0/8, 0/11**  
Référence article: **14126**

Révisé le 18.12.06

---

## 1 Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom du produit	Rephalt 0/2, 0/4, 0/8, 0/11
Application	Enrobé à froid réactif à l'eau
Codes du produit	14126
Société	ACM Technologies 52 rue d'Emerainville 77183 Croissy-Beaubourg e-mail: acm.technologies@wanadoo.fr Tel.: 01 60 24 67 22 Fax: 01 60 09 53 10
Téléphone en cas d'urgence	ORFILA 01 45 42 59 59

---

## 2 Information sur les composants

Nom de la préparation	REPHALT
Description de la préparation	Enrobé à froid réactif à l'eau
Composants dangereux	Le produit ne contient aucun composant dangereux.

---

## 3 Identification des dangers

Information(s) en rapport avec les dangers présentés pour l'homme	Le produit est classé non dangereux pour l'homme.
Information(s) en rapport avec les dangers présentés pour l'environnement	Le produit est classé non dangereux pour l'environnement.

---

## 4 Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

En cas d'inhalation	Non concerné
En cas de projections ou de contacts avec la peau	Savonner et rincer soigneusement la partie de peau exposée.
En cas de projections ou de contacts avec les yeux	Rincer immédiatement la partie exposée pendant plusieurs minutes et appeler immédiatement un docteur.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion accidentelle consulter un médecin.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

---

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie - prévention des explosions et des incendies

Moyen(s) d'extinction approprié(s)	Extincteurs à mousse, poudre et eau
Moyen(s) d'extinction non approprié(s)	Jet d'eau
Méthode de lutte contre le feu	Aucune méthode particulière n'est requise.
Équipement spéciaux	Porter un appareil respiratoire autonome.
Risques spéciaux	Aucun risque spécifique n'a été identifié.

---

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précaution(s) individuelle(s)	Aucune mesure n'est requise.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement	Observer les précautions d'usage.

## 7 Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Manipulation

Précaution(s)	La manipulation du produit ne requiert aucune précaution spécifique.
Précaution(s) contre les risques d'explosion et de feu	Maintenir les produits éloignés de toutes sources d'ignition / ne pas fumer.

### Stockage

Précaution	Les emballages entamés doivent être soigneusement refermés car le produit durcit au contact de l'air.
Précaution(s) particulière(s) en cas de stockage avec d'autres produits	Sans objet
Autre(s) précaution(s) de stockage	Aucune demande particulière

## 8 Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des expositions de protection individuelle

Mesure(s) d'ordre technique	Aucune demande particulière
Mesure(s) générale(s)	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application.
Protection des voies respiratoires	Non concerné
Protection des mains	Porter des gants
Protection des yeux	Non concerné
Protection du corps	Porter des vêtements de protection appropriés.

Le produit ne contient aucun composant en quantité significative nécessitant des règles particulières lors de l'application.

## 9 Propriétés physico-chimiques

### Informations générales:

Etat physique	Mélange de granulats et de liant
Couleur	Noir
Odeur	Sans

### Informations relatives à la sécurité:

Point d'ébullition [°C]	Non concerné
Point d'éclair [°C]	Non concerné
Inflammabilité [°C]:	Non concerné
Limite d'explosivité [°C]	Le produit n'est pas explosif.
Valeur du pH	Non concerné
Densité à 25 °C [g/ cm <sup>3</sup> ]	2 – 2,5
Solubilité dans l'eau à 20 °C	Non concerné
Solubilité dans la graisse à 20 °C	Non concerné
Viscosité dynamique à 20 °C [mPas]	Non concerné

## 10 Stabilité du produit et réactivité

Conditions à éviter	Non concerné
Matières à éviter	Non concerné
Produits de décomposition dangereux	Non concerné

## 11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	Le produit est classé sans toxicité aiguë.
Toxicité chronique	Le produit est classé sans toxicité chronique.

\*

Effet(s) corrosif(s) irritant(s) ou sensibilisant(s)  
Autres informations

Le produit est classé comme non irritant, non sensibilisant et non corrosif.  
La classification a été faite en suivant les règles de la Communauté européenne.

---

## 12 Informations écologiques

Biodégradabilité	Non concerné
Ecotoxicité	Non concerné.
Autres effets négatifs	Il n'y a pas d'effet négatif connu.

---

## 13 Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Produit	Recycler ou éliminer suivant les dispositions en vigueur.
Emballage	L'emballage peut-être réutilisé ou recyclé après nettoyage.
Code déchet	ÖNORM 2100, 54 912

---

## 14 Informations relatives au transport ADR/ RID

Le produit n'est pas classifié dangereux comme défini par les normes ADR/ RID.

ADN/ ADN R	Ne concerne pas ce produit
IMDG/ GGVSee	Ne concerne pas ce produit
ICAO - TI/ IATA – DGR	Ne concerne pas ce produit

---

## 15 Informations réglementaires

La classification de ce produit a été faite en accord avec les règles européennes

Etiquetage produit dangereux	Non réglementé
N° CE	Non applicable
Symbole	Aucun selon les directives CE
Phrase R	Aucune selon les directives CE
Phrase S	Aucune selon les directives CE

---

## 16 Autres informations

Avis ou remarques importantes	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations de la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les réglementations nationales ainsi que celles de la Communauté européenne. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non comme une garantie des propriétés de celui-ci..
Utilisation de la préparation	Enrobé stockable à froid
Restriction(s) d'emploi recommandé	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.
Modifications	Les modifications faites par rapport au document précédemment en vigueur sont repérées par le symbole * positionné à droite de la feuille.
Rédacteur	Le présent document est une traduction. Le document original a été établi par le responsable du laboratoire de notre maison-mère, la société Vialit :(ligne directe 00 43 077 226 297 744).